

## DEPARTEMENT DU GARD

### COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04 - 2026

Séance du 20 mars 2026

Date Convocation : 16/03/2026

Date Affichage : 16/03/2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 15

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix exprimées : 15

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire,

**Présents** : Mr CHALVIDAN Henri, Mme PELATAN Nicole, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme LEZE Christine, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mr CONTANDRIOPOULOS Yves, MILLET Cécile, Mr MIDDIONE David, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme, Mme FLORES Virginie, Mr MACQUET Jean-Denis, Mme PERALES Carole, Mr SCOTTO DI VETTIMO Laurent,

**Absents ayant donné procuration** :

**Absents excusés** :

Secrétaire de séance : Mme MILLET Cécile,

Objet de la délibération : ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à QUATRE,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Mr D'ORIVAL Jean-Marc présente une liste composée de :

Mr D'ORIVAL Jean-Marc

Mme PELATAN Nicole

Mr MACQUET Jean-Denis

Mme THOMASSET Marie-Christine

Après l'énoncé de la liste des quatre adjoints, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins déclarés nuls : 0

À déduire bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 15

Accusé de réception en préfecture  
030-213002165-20260320-202603\_042026-DE  
Reçu le 25/03/2026

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'élection des adjoints.

Le Maire,  
Mr Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,  
Mme MILLET Cécile

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Millet', written over a faint circular stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télécours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Accusé de réception en préfecture  
030-213002165-20260320-202603\_042026-DE  
Reçu le 25/03/2026